

## Lettre ouverte au gouvernement



Cela fait plus d'une semaine que la population de Mayotte manifeste pour des revendications plus que jamais légitimes (la sécurité au sein du 101<sup>ième</sup> département). Les organisateurs de la manifestation attirent l'attention des pouvoirs publics sur un éventuel risque de durcissement du mouvement avec toutes les conséquences qui peuvent en découler.

Les phénomènes de violences impactent lourdement la vie dans le département à un point tel qu'il n'est plus possible de rester sans réaction. Ajouté à cela, l'abandon manifeste de l'Etat et des différentes collectivités locales, alors que Mayotte fait face, depuis plusieurs années, à une pression démographique et migratoire sans commune mesure.

Toutes les forces vives et les différentes organisations syndicales de l'île ne peuvent pas rester sans réaction et doivent éviter, autant que faire se peut, des réactions qui peuvent diviser. En raison de cette situation qui rend de plus en plus difficiles les conditions de vie, de travail et d'investissement, le Collectif des Citoyens de Mayotte et les différentes organisations syndicales de l'île estiment que le chemin de l'égalité des droits doit être accéléré et le département doit bénéficier de mesures exceptionnelles pour parvenir à l'application **stricte du droit commun (NI PLUS NI MOINS)**.

Le Collectif des Citoyens de Mayotte, l'Intersyndicale ainsi que les différentes organisations se conviennent d'exiger de l'Etat le strict droit commun à Mayotte :

- l'égalité des droits et des traitements ;
- des services publics dignes et accessibles aisément à l'ensemble de la population ;
- des investissements massifs et immédiats dans les domaines de la justice, de la sécurité, de l'éducation, de la santé, du logement, du transport, de la protection sociale, du travail, du sport et de la culture.

De par l'importance et l'urgence de la situation, le gouvernement qui ne méconnaît pas les problèmes de Mayotte doit aujourd'hui répondre aux différentes revendications.